



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 3351

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'arrêté du 20 août 2012 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux. Il souhaiterait connaître les raisons qui ont motivé la prise de cet arrêté.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3351

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 août 2012](#), page 4804

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)